

IPAC - Dénonciation de crimes contre l'humanité envers les Ouïghours

Traduction de la lettre adressée le 30 octobre 2020 à Mme Fatou Bensouda, Procureure générale de la Cour pénale internationale.

"Nous, membres de l'Alliance Interparlementaire sur la Chine, vous écrivons aujourd'hui pour exprimer notre soutien à la plainte déposée devant la Cour Pénale Internationale par Rodney Dixon QC, laquelle dénonce des crimes systématiques et généralisés contre le peuple Ouïghour. La plainte a été déposée auprès de votre bureau dans une communication au titre de l'article 15 du Statut de Rome datée du 6 juillet 2020.

La plainte apporte des preuves irréfutables que le gouvernement Chinois se rendrait coupable de crimes qualifiables de génocide et autres crimes contre l'humanité envers les Ouïghours et des membres d'autres minorités turcophones. Les abus suspectés incluent la détention de millions d'individus dans des camps d'internement, la stérilisation forcée et en masse des femmes Ouïghours, et de nombreuses mesures de répression à l'encontre de la culture et de la religion des Ouïghours.

Bien que la République Populaire de Chine ne soit pas un Etat Membre de la CPI, la plainte allègue que des crimes contre les Ouïghours ont été commis par des Etats Membres de la CPI, entre autres l'internement et la déportation en masse de Ouïghours depuis le Tadjikistan et le Cambodge vers la Chine. Nous vous exhortons à confirmer la décision de considérer les crimes initiés sur le territoire d'un Etat Partie de la CPI comme tombant sous la juridiction de la Cour, décision prise par la Cour en novembre 2019 à propos du dossier Bangladesh/Myanmar (Rohingya).

En tant que parlementaires d'Etats Membres de la CPI, nous requérons que vous utilisiez instamment les pleins pouvoirs que vous confère le Statut de Rome et ouvriez une enquête afin de rassembler toutes les preuves nécessaires pour déterminer si des responsables Chinois peuvent être traduits en justice pour les crimes allégués.

La CPI possède la compétence unique de pouvoir juger internationalement des crimes contre l'humanité et génocides supposés. Nous appelons la CPI à remplir son rôle et à s'assurer que ceux qui commettent les plus odieuses violations des droits de l'homme soient tenus responsables de leurs crimes, et ne puissent agir en toute impunité. Nous attendons avec intérêt votre réponse."